

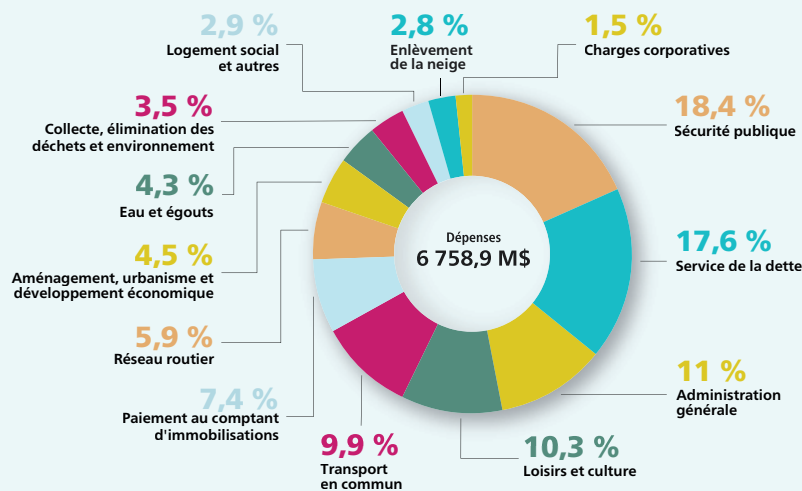
Budget 2023 et PDI 2023-2032 : Bâtir le Montréal de demain

La Ville de Montréal présente un budget de fonctionnement équilibré de 6,76 G\$ pour 2023 et un programme décennal d'immobilisations (PDI) 2023-2032 de 22 G\$. Cette programmation budgétaire permettra de continuer à rendre la métropole plus verte, inclusive et sécuritaire, tout en mettant en œuvre des solutions pour relever les défis les plus immédiats.

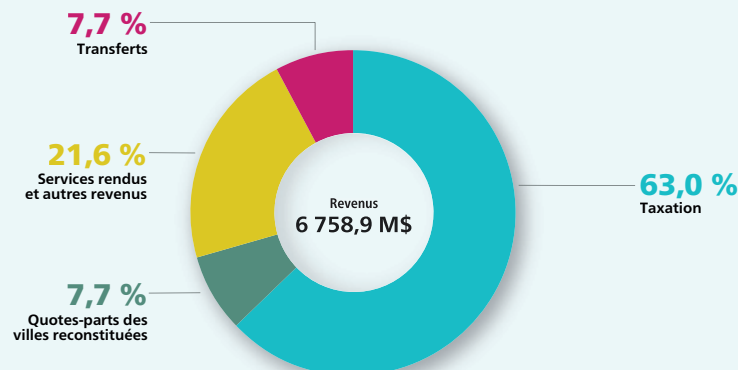
Un budget équilibré de 6,76 G\$

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Le budget 2023 permettra à l'administration municipale de mettre en œuvre plusieurs mesures limitant l'impact de l'inflation élevée sur les ménages, les personnes plus vulnérables, les commerces et les entreprises, tout en renforçant ses actions en matière de sécurité publique, d'habitation, de mobilité et de transition écologique.

Répartition des dépenses par activité



Provenance des revenus



Fiscalité

Malgré l'inflation, la Ville limite la hausse des charges fiscales à 4,1 % pour les immeubles résidentiels et à 2,9 % pour les immeubles non résidentiels.

Immeubles résidentiels

↑ 2,7 %	Taxe foncière générale	↑ 3,4 % Décisions du conseil municipal
↑ 0,6 %	Taxe relative à l'eau	
↑ 0,1 %	Taxe relative aux dettes	
0 %	Taxe relative à la voirie	
0 %	Taxe relative à l'ARTM	
↑ 0,6 %	Taxes de services	↑ 0,7 % Décisions des conseils d'arrondissement
↑ 0,1 %	Taxes d'investissement	
Hausse des charges fiscales foncières		↑ 4,1 %

Immeubles non résidentiels

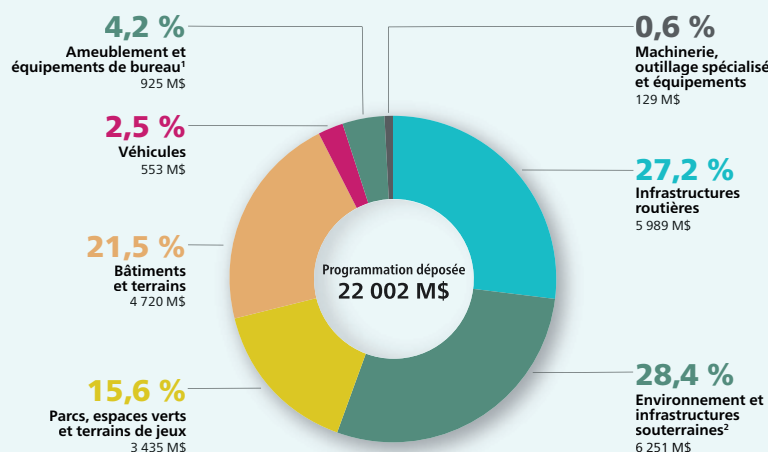
↑ 2,1 %	Taxe foncière générale	↑ 2,8 % Décisions du conseil municipal
↑ 0,6 %	Taxe relative à l'eau	
↑ 0,1 %	Taxe relative aux dettes	
0 %	Taxe relative à la voirie	
0 %	Taxe relative à l'ARTM	
↑ 0,1 %	Taxes de services	↑ 0,1 % Décisions des conseils d'arrondissement
0 %	Taxes d'investissements	
Hausse des charges fiscales foncières		↑ 2,9 %



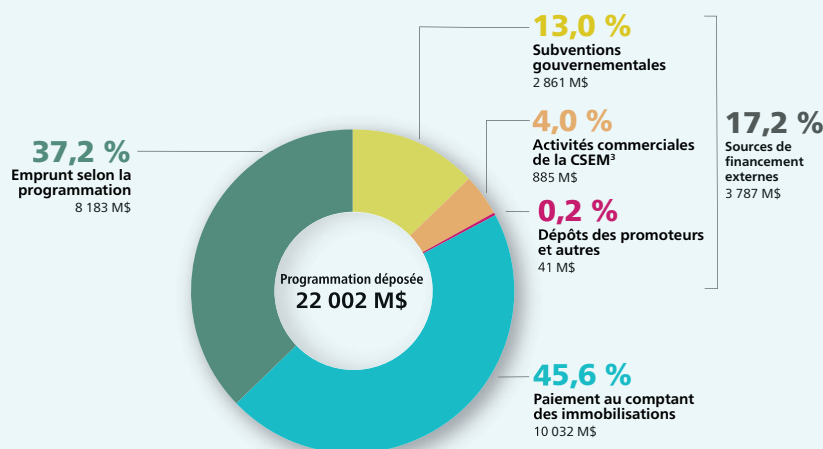
Un PDI de 22 G\$

Le programme décennal d'immobilisations (PDI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville compte réaliser ou entreprendre au cours des 10 prochaines années, particulièrement pour ses infrastructures vieillissantes. La protection des éléments des actifs représente 68,1 % des investissements, alors que l'acquisition, l'installation ou la construction d'infrastructures comptent pour 31,9 %.

Investissements par catégorie d'actifs



Modes de financement



¹ Intègre l'informatique

² Intègre l'eau

³ Commission des services électriques de Montréal